



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-548

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-09-26-00001 - Arrêté portant délégation de signature (SPL - rectificatif) (24 pages)	Page 3
75-2023-09-26-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (Cadres A rédacteurs direction PCFAJ/PGF - rectificatif) (7 pages)	Page 28
75-2023-09-26-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 8ème Madeleine - rectificatif) (2 pages)	Page 36
75-2023-09-26-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 11ème) (3 pages)	Page 39

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-26-00001

Arrêté portant délégation de signature (SPL -
rectificatif)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 26 septembre 2023

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle,
directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

ARRETE

Article 1 :

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

<p>M. Bruno MATHON DIT RICHARD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Gestion des collectivités et établissements publics locaux, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Galdric RIPOULL, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Georges BRUNAUD, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et celles relevant d'une autre division du pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Nicolas PAULHIAC, Inspecteur principal des Finances publiques , Responsable de la Division Certification des comptes et comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M^{me} Yolande CHEVALIER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Recettes Ville et de Paris – Métropole du Grand Paris, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre Domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable du Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>Mme Mélanie LEGRAND Inspectrice principale des Finances publiques, Responsable du Domaine Région et Collectivités diverses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>Mme Viviane BESTARD, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Centres hospitaliers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>
<p>M. Patrick MARMISSE, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, Chargé de mission au sein du Pôle Gestion publique Secteur public local, reçoit délégation de signer en cas d'empêchement des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>

Article 2 :

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine : DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Andy JOSEPH-ROSE Inspecteur des Finances publiques Responsable du Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ Les courriers de rejets des mandats▪ Les demandes de renseignements,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense)▪ les lettres de relance,▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,▪ les demandes de renseignements sur les règlements,▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">les ordres de paiement,les VGM,les décisions de remboursement d'excédent ;▪ les notifications des oppositions et significations,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les bordereaux de situation des oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états des retenues effectuées,▪ les certificats de cessation de paiement,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.
<p style="text-align: center;">Mr Théophile DESVIGNES Contrôleur des Finances publiques Domaine DEPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ Les courriers de rejets des mandats▪ Les demandes de renseignements,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense)▪ les lettres de relance,▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,▪ les demandes de renseignements sur les règlements,▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">les ordres de paiement,les VGM,les décisions de remboursement d'excédent ;▪ les notifications des oppositions et significations,▪ les attestations de la quotité saisissable,▪ les bordereaux de situation des oppositions,▪ les certificats de non-opposition,▪ les états des retenues effectuées,▪ les certificats de cessation de paiement,▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**Domaine : DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p data-bbox="124 371 592 439">Mme. Solène GUITTENIT Contrôleuse des Finances publiques</p> <p data-bbox="185 472 531 566">Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p data-bbox="627 353 1469 421">Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul data-bbox="627 427 1406 656" style="list-style-type: none">• les états de notification des oppositions et significations,• les attestations de la quotité saisissable,• les bordereaux de situation des oppositions,• les certificats de non-opposition,• les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,• les états de retenues effectuées,• les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
<p data-bbox="124 701 587 795">Mme Françoise COSTE Contrôleuse principale des finances publiques</p> <p data-bbox="185 828 531 922">Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p data-bbox="627 683 1469 750">Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul data-bbox="627 757 1406 985" style="list-style-type: none">• les états de notification des oppositions et significations,• les attestations de la quotité saisissable,• les bordereaux de situation des oppositions,• les certificats de non-opposition,• les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,• les états de retenues effectuées,• les demandes de renseignements relatives aux oppositions.
<p data-bbox="124 1030 592 1097">M^{me} Nancy PLADYS Contrôleuse des Finances publiques</p> <p data-bbox="185 1131 531 1225">Domaine DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p>	<p data-bbox="627 1012 1469 1079">Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL</p> <ul data-bbox="627 1086 1406 1314" style="list-style-type: none">• les états de notification des oppositions et significations,• les attestations de la quotité saisissable,• les bordereaux de situation des oppositions,• les certificats de non-opposition,• les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,• les états de retenues effectuées,• les demandes de renseignements relatives aux oppositions.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Matthieu OTAÏ Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ VISA	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,• les ordres de paiement,• les rejets de prise en charge de titres et de mandats• les demandes d'annulation de titres,• les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none">• les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,• les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum.• les MED destinées aux débiteurs publics et débiteurs en surendettement. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none">• les mises en demeure en action individuelle,• dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,• les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,• les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,• les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,• les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none">• les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,• les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,• les demandes d'annulation de titres,• le visa des projets des arrêtés de régie.
M. Pierre NILLUS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du service COMPTABILITÉ VISA	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none">• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,• les ordres de paiement• les extraits de titres de recettes,• les rejets de prise en charge de titres et de mandats.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Anne MORAUD Inspectrice des Finances publiques Responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum,▪ Les MED destinées aux débiteurs publics et aux redevables en surendettement,▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les rejets de prise en charge des titres,▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les mises en demeure en action individuelle,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs,▪ les demandes d'annulation de titres,▪ le visa des projets d'arrêtés concernant les régies.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mr Bruno CHAPUY Contrôleur principal des Finances publiques Réfèrent du service RECOUVREMENT AMIABLE	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Rémy GREDIN Inspecteur des Finances publiques Responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes, ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €, ▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce, ▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux, ▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les rejets de prise en charge de titres, ▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ tous documents émanant de ce service et pour lesquels celui-ci dispose d'une délégation. <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs, ▪ les demandes d'annulation de titres, ▪ le visa des projets d'arrêtés concernant les régies.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Philippe MENU Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX	Signer : <ul style="list-style-type: none">▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,▪ les mises en demeure en action individuelle inférieures à 100 000 €,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les SATD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 5 000 €.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RECETTES	
VILLE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p style="text-align: center;">M. Jean-Luc BERNIER Inspecteur des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable du service RÉGIES</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes d'annulation de titres, ▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service, ▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs, ▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies, ▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives, ▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs, ▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs. ▪ les ordres de paiement en cas de remboursement des trop perçus des régies de recettes. <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les ordres de paiement, ▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats, ▪ les demandes d'annulation de titres. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant, ▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum, ▪ les MED destinées aux débiteurs publics et débiteurs en surendettement.. <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les mises en demeure en action individuelle, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €, ▪ les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées suite à paiement, ▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort, ▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives, ▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Margaux CESARI Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable du service</p> <p>RÉGION</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans la limite de 15 000 € : <ul style="list-style-type: none"> - les ordres de paiement y compris vers l'étranger, - les VGM, - les décisions de remboursement d'excédent, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les lettres de relance, ▪ les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs : <ul style="list-style-type: none"> - les SATD, - les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures), - les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €, ▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €, ▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur, ▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense), ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les accusés de réception des SATD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance, ▪ les courriers de rejets des mandats et des titres, ▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M^{me} Caroline BROSE Contrôleuse des Finances publiques Service RÉGION	Signer en l'absence du responsable du service REGION : <ul style="list-style-type: none">▪ les demandes de renseignements,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice).

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
Mme Aurélie ANTOINE Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PREFECTURE de POLICE	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Françoise MARTIN Inspectrice des Finances publiques Responsable du service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les SATD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des SATD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs. <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>Mme Perrine CHAUMONT Contrôleuse des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs, ▪ les audits de régie.
<p>M^{me} Sabine BOILLET Contrôleuse des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ dans la limite de 2 000 € : les lettres de relance, les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € : les SATD, les états de poursuites par voie de saisie, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €, ▪ les bordereaux de situation, les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur.
<p>M^{me} Sharmili NARA Contrôleuse des Finances publiques Service ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE</p>	<p>Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX et PRÉFECTURE DE POLICE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ dans la limite de 2 000 € : les lettres de relance, les mises en demeure, ▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € : les SATD, les états de poursuites par voie de saisie, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €, ▪ les bordereaux de situation, ▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Roger LUZI Inspecteur des Finances publiques Responsable adjoint du Domaine CENTRES HOSPITALIERS	Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none">- les chèques sur le Trésor,- les ordres de paiement,- les VGM,- les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none">- les OTD,- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des ATD / OTD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. José HAMMERLE Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
<p>Mme Gisèle LAURIER Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.
<p>M. Alain DANTIC Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les accusés de réception des ATD / OTD, ▪ les bordereaux des retenues sur opposition, ▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie, ▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice), ▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine CENTRES HOSPITALIERS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Michel RONFET Contrôleur des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement
<p>Mme . Carole DUMOULIN Contrôleuse des Finances publiques Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>	<p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les demandes de renseignements, ▪ les courriers d'informations aux redevables ▪ les bordereaux de situation ▪ les attestations de paiement

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Service FACTURIER DRFiP-VILLE DE PARIS (SFACT)	
Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
M. Galdric RIPOULL Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable du service facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Emmanuelle ETCHEVERRY Attachée territoriale Adjointe au Directeur du service Facturier « DRFiP-Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Rémi TURCK Inspecteur des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M. Mohamed EI GHMARI Inspecteur principal des Finances Publiques Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.
M^{me} Line LOBEL Contractuel Responsable de pôle au service facturier « DRFiP- Ville de Paris »	Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris : <ul style="list-style-type: none">• les ordres de paiement,• les VGM,• les virements étrangers• les courriers/courriels aux tiers,• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,• les demandes de renseignements sur les règlements,• les lettres de déduction et d'observations.

Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)

Nom - Prénom Grade – Fonction	Pouvoir
<p>M. Anis ASSOUS</p> <p>Contractuel</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Coralie BEUGARD</p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de secteur au service facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.
<p>M^{me} Françoise PREVOST</p> <p>Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable de pôle au service facturier « DRFIP- Ville de Paris »</p>	<p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ordres de paiement, • les VGM, • les virements étrangers, • les courriers/courriels aux tiers, • les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions, • les demandes de renseignements aux services ordonnateurs, • les demandes de renseignements sur les règlements, • les lettres de déduction et d'observations.

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M. Erick LEFORT Inspecteur divisionnaire des Finances publiques</p> <p>Responsable du service COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p>
<p>Mme Rachida SAMEL Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable du service COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 15 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 15 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p>

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITE

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M^{me} Véronique JEAMMET Contrôleuse principale des Finances publiques</p> <p style="text-align: center;">COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</p>	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de rejet de mandats et de titres, ▪ les demandes de renseignements, ▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits, ▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres, ▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette, ▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 8 000 €, ▪ les autres ordres de paiements, ▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires. <p>Signer, en l'absence du responsable des services « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » et « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p>

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Abdoul M'BAYE Inspecteur des Finances publiques Responsable du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois. <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » selon le périmètre du responsable de service.</p>
Mme Stéphanie CHERREAU Contrôleuse des Finances publiques Adjointe du service COMPTABILITÉ CENTRALISATION	<p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION » et pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur Public Local de la DRFiP :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ les chèques sur le Trésor,▪ les ordres de paiement,▪ les VGM,▪ les virements étrangers,▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,▪ les bordereaux de rejet de virement,▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

L'Administratrice générale des Finances publiques de classe exceptionnelle,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-26-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière
de contentieux et de gracieux fiscal (Cadres A
rédacteurs direction PCFAJ/PGF - rectificatif)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 26 septembre 2023

**Délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal**

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe et dans la limite des montants définis en annexe, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives :

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île de France et de Paris,

signé

Sophie MAHIEUX

	Nom	Grade	Limite visée aux 1^{er} et 2^e de l'article 1	Limite visée au 4^e de l'article 1	
Contentieux des particuliers	Mme Gladys ANNEROSE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Valérie FONTANIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Stéphanie LAJOANIE-DALAYA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sabine MATOU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Ghufrana SARFRAZ	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
		M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

Contentieux des professionnels	Mme Sophie ADJADI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Frédéric BRUNET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Ludovic CORMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Marc JAUDEL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Mourad MAGHNIWI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
		Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
		Mme Frédérique DUTREUIL	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	

Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril AUFFRET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle CHOISY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Camille DOUCET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean-Louis FAURE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Cyril GOUTALAND	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Bruno HEMON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine NAUMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
pôle gestion fiscale	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie COUPE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Bruno DUPUY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €

Pôle gestion fiscale	Mme Laetitia FROMENT	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean-Pierre LEPARQUIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	300 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. François SENECHAL	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Baptiste ZEMMAM	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	

Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Sébastien BRETHOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Philippe CUZIOL	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €

Pôle gestion fiscale		publiques		
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Ondine PELAGE	Contrôleur des finances publiques	150 000 €	40 000 €
	M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Daniel VARDON-CALLET	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-26-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière
de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 8ème
Madeleine - rectificatif)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de contrôle et d'expertise

PARIS 8E Madeleine

5 rue de Londres

75315 PARIS cedex 09

Paris, le 26/09/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de PARIS 8E MADELEINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. FLEURY Hervé, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du pôle contrôle expertise de PARIS 8E Madeleine, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENGER Olivia	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
BLONDET Céline	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOJIKIAN Isabelle	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
DE MONTLAS Hélène	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
DECAUDIN Crystele	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
FALHER Laurent	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
FLACHON Françoise	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
GAMRACY Martine	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
PRUVOST Christelle	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
YHUEL Eric	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €	15 000 €
AIDAOUI Amar	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BALLESTRA Daniel	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
BONNARD Nathalie	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
COMBE Viviane	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
HOCHSTEIN Nicolas	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEYNE Pascal	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROVIRA Philippe	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
SIROT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
UNG Davy	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le responsable du pôle contrôle expertise,

signé

Claude CASENAVE
Inspecteur principal des Finances publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-09-26-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière
de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 11ème)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 11 E
39/41 rue Godefroy Cavaignac
75536 PARIS Cedex 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 11 E,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie MENDELSBERG, inspectrice divisionnaire, adjointe adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 11 E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans

limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BRECHON Stéphanie	inspecteur	15 000 €	15 000 €
BOURDAT Bruno	inspecteur	15 000 €	15 000 €
BOUYENVAL Claude	inspecteur	15 000 €	15 000 €
DECROUEZ Agnès	inspecteur	15 000 €	15 000 €
FOISSAC Brigitte	inspecteur	15 000 €	15 000 €
ZHAO-MARTY Lingyun	inspecteur	15 000 €	15 000 €
AUGUSTE Catherine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOZONNET Jérôme	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESROZIER Gilles	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DORUSSE-REPI Yoann	contrôleur	10 000 €	10 000 €
EL AHMADI Abdelmajid	contrôleur	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI Catherine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
FANTON Jean-Marc	contrôleur	10 000 €	10 000 €
FAYE Charline	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GIRARD Patricia	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GOVIGNON Anne	contrôleur	10 000 €	10 000 €
JOUFFROY Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LASTERIE Emmanuel	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LEBLANC Valérie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEREMON Justine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LOPEZ Olivier	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MASALA Christine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAZAUD Céline	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MILIA Germaine	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PRIETO François	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PUCINO Clémence	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROUX Jean-Luc	contrôleur	10 000 €	10 000 €
THOMAS Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
WIECZOREK Véronique	contrôleur	10 000 €	10 000 €
YEW NGAN LUN Corinne	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOSCOSO Ingrid	agent	2 000 €	2 000 €
SEBBAN Frédéric	agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 26 septembre 2023

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11 E

signé

Philippe Boyer
Comptable des finances publiques